



Canadian Sheep Breeders' Association La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

18-539 Willow Road Guelph, ON N1H 7G3

Toll free: 1-866-956-1116 Fax: 1-877-207-2541

office@sheepbreeders.ca

www.sheepbreeders.ca

Règles de la Classique Canadienne du Mouton

1. Les consignataires doivent être membres de la Société Canadienne des Éleveurs de Moutons en 2026;
2. Le consignataire doit être propriétaire de tous les animaux inscrits depuis leur naissance et les animaux doivent être de race pure enregistrés à la SCEM;
3. Il n'y a aucune limite pour le nombre de femelles inscrites. Cependant, pour chaque mâle inscrit, une femelle doit aussi être inscrite. Il n'est pas obligatoire que la femelle soit de la même race que le mâle. Si le comité de la Classique rejette une brebis, le belier peut rester inscrit à l'exposition et à la vente.
4. Les remplacements ne sont autorisés qu'au sein du même sexe et de la même race, mais peuvent être effectués entre les différentes classes d'âge. Un maximum de quatre animaux par race est autorisé, au coût de 10 \$. Si d'autres remplacements doivent être effectués, ils seront facturés 25 \$ par animal.
5. Les animaux doivent préalablement être jugés pour être vendus et tous les animaux jugés doivent obligatoirement être disponibles à la vente, à moins de disqualification due à une blessure ou à une maladie;
6. **Veillez vous inscrire via Internet à www.sheepbreeders.ca. Le système en ligne est en lien direct avec la SCEA afin de simplifier et de préciser le processus d'inscription. Au moment de l'inscription, incluez les résultats des tests GenOvis ou Genomics. Veuillez apporter vos certificats à la vente.** Si nécessaire, les inscriptions peuvent être postées à la SCEM au 18-539 Willow Road, Guelph ON N1H 7G3, télécopiées au 1-877-207-2541 ou envoyées par courriel/scannées à office@sheepbreeders.ca.
7. Il y a des frais d'inscription de 30 \$ par animal.
8. **La date limite d'inscription est le 19 mai 2026. Aucune inscription ni modification/ ajout/suppression ne sera accepté(e) après cette date.**
9. Les frais d'inscription peuvent être payés en ligne ou par chèque, Visa ou MasterCard. Les chèques sont payables à l'ordre de la Société Canadienne des Éleveurs de Moutons et doivent être postés à la SCEM au 18-539 Willow Road, Guelph ON N1H 7G3. Les renseignements de la carte de crédit peuvent être inscrits sur le formulaire d'inscription télécopiés (1-877-207-2541) au bureau de la SCEM. Les virements électroniques peuvent être envoyés à office@sheepbreeders.ca;
10. Les inscriptions qui ne seront pas payées au plus tard le 19 mai 2026 ne pourront figurer dans le catalogue de la vente;
11. Les modifications apportées aux informations sur les animaux après la date limite seront soumises à des frais d'administration de 10 \$ avant l'exposition, y compris pour les animaux figurant sur la liste des « informations disponibles le jour de l'exposition ». Les informations reçues lors de l'exposition seront soumises à des frais administratifs de 25 \$;



Canadian Sheep Breeders' Association La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons

18-539 Willow Road Guelph, ON N1H 7G3

Toll free: 1-866-956-1116 Fax: 1-877-207-2541

office@sheepbreeders.ca

www.sheepbreeders.ca

12. Un certificat d'enregistrement SCÉM, dûment signé pour le transfert, doit être fourni pour chaque inscription au comité de vente au moment où les animaux passent par la station de sélection. Ces vérifications comprendront les étiquettes CSIP, les tatouages, les documents d'enregistrement et le marquage du numéro de lot. Pour les éleveurs utilisant le système d'enregistrement sans papier, une copie signée de l'accord de transfert devra être signée et fournie à la SCÉM.
13. Tous les animaux sont soumis à l'évaluation de leur état de santé par un vétérinaire et par le comité d'abattage.
14. Il n'y a pas de primes lors des jugements (rubans seulement). Chaque race sera jugée séparément;
15. Les licous peuvent être utilisés. Le code vestimentaire pour le jugement est le chandail blanc et le pantalon noir;
16. La commission de vente sera de 15 %, sauf pour les exceptions suivantes : la commission de vente minimale sur les animaux vendus sera de 60 \$ et la commission maximale sera de 500 \$; Il y a un prix de base de 400 \$ en place.
17. L'encanteur gèrera les mises de réserve. En l'absence de vente, la commission sera facturée sur la mise de réserve.
18. Les consignateurs ne doivent pas enchérir sur leurs propres animaux.
19. Il y aura disqualification pour le jugement et pour la vente si ces règles ne sont pas respectées.

Classes de moutons pour la Classique canadienne 2025

En raison de l'énorme succès des ventes en ligne dans l'industrie ovine au cours des dernières années, la SCÉM recommande vivement que tous les sujets inscrits à la Classique, à l'exception des races Leicester, Lincoln, Romney, Cotswold, Rambouillet, Columbia, Corriedale, et Targhee, soient tondues à ras pour les photos, les vidéos et pour la vente proprement dite. Cette façon de faire permettra aux acheteurs de voir exactement ce qu'ils achètent, indépendamment de l'épaisseur de la toison.

Octobre 2025 – Les races suivantes **doivent être tondues de manière uniforme, avec une longueur de laine ne dépassant pas ½ pouce, sur tout le corps.** La tête et les pattes à partir du jarret et du genou peuvent être laissées à la discrétion de l'éleveur.: Arcott Canadien, Arcott Outaouais, Arcott Rideau, Border Cheviot, Charollais, Clun Forest, Dorper, Dorset, Hampshire, Ile de France, North Country Cheviot, Oxford Down, Polypay, Romanov, Shropshire, Southdown, Suffolk et Texel. Les ovins doivent être lavés, séchés et propres avant l'inspection..

Les moutons seront refusés s'ils leur toison de laine a plus d'un pouce d'épaisseur, ou s'ils sont sales.



Canadian Sheep Breeders' Association **La Société Canadienne des Éleveurs de Moutons**

18-539 Willow Road Guelph, ON N1H 7G3

Toll free: 1-866-956-1116 Fax: 1-877-207-2541

office@sheepbreeders.ca

www.sheepbreeders.ca

La date limite pour l'envoi des photos est le 22 juin 2026. Les éleveurs de races lainières sont encouragés à envoyer des photos ou des vidéos de la toison en plus des photos de l'animal. Les photos et les clips vidéo seront inclus dans le catalogue en ligne de DLMS.

2026 Toutes les inscriptions pour les moutons du Canada

Classes :

Classe 1 : Brebis d'un an : née du le 1er septembre 2024 au 31 août 2025

Classe 2 : Agnelle d'automne : née du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025

Classe 3 : Agnelle de printemps : née du 1er janvier 2026 au 15 avril 2026

Classe 4 : Béliers d'un an : nés du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

Classe 5 : Agneaux béliers d'automne : nés du 1er septembre 2025 au décembre 2025

Classe 6 : Agneaux béliers d'automne : nés du 1er Janvier 2026 au 15 avril 2026

La première paire d'incisives temporaires doit être intacte pour être prise en compte pour les agneaux de printemps/Automne. Dans le cas contraire, l'animal est transféré dans la classe des brebis d'un an.

La troisième paire d'incisives temporaires doit être intacte pour être prise en considération chez les animaux d'un an.

Tous les animaux doivent répondre aux exigences de l'exposition au moment de l'inspection au poste de tri.